



STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION RESTREINTE DU 25 AVRIL 2022

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ÉVOCACTION

FC GROSLAY

Match n°23497050 du 27 MARS 2022 SENIORS D1 GROSLAY FC / ST BRICE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 GROSLAY FC (évocation)

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de **ST BRICE FC 2** sur le joueur **TAVER Mourad licence n°2328101071** licencié après le 31 Janvier, licence enregistrée le 09/02/2022 qui a participé aux matches cité ci-dessous :

- Match n°2328101071 du 20 MARS 2022 MATCH SENIORS D1 SAINT BRICE FC 2 / SAINT LEU FC2
- Match n°23497050 du 27 MARS 2022 SENIORS D1 GROSLAY FC / ST BRICE FC 2

Réponse impérative avant le 02/05/2022 avant 12h00

DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)

CHAMPIONNAT

U12-U13 (Serie 3) / Phase 2 / Poule C

Journée du 09 AVRIL. 2022

St Prix Es 3	Villiers Le Bel Fc 3	Les deux clubs responsables
--------------	----------------------	-----------------------------

St Prix Es 3: 1 AVERTISSEMENT
Villiers Le Bel Fc 3: 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

U12-U13 (Serie 4) / Phase 2 / Poule D

Journée du 09 AVRIL. 2022

Puiseux Louvres 95 4	En Ecoen Bouffemont 4	Les deux clubs responsables
----------------------	-----------------------	-----------------------------

Puiseux Louvres 95 4: 100€ AMENDE
En Ecoen Bouffemont 4: 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Criterium Futsal U15 / Phase 2 / Poule U

Journée du 09 AVRIL. 2022

Cergy Pontoise Fc 1	Persanaise Cfj 1	Les deux clubs responsables
---------------------	------------------	-----------------------------

Cergy Pontoise Fc 1: 1 AVERTISSEMENT
Persanaise Cfj 1: 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium U13 Futsal / Phase 3 / Poule U

Journée du 09 AVRIL. 2022

Attainville Futsal C 1	Marcouville City Cp 1	Les deux clubs responsables
------------------------	-----------------------	-----------------------------

Attainville Futsal C 1: 1 AVERTISSEMENT
Marcouville City Cp 11: 1 AVERTISSEMENT

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Criterium Vétérans + De 45 Ans / Poule B

Journée du 10 AVRIL. 2022

Cormeillais Acs 15	Entente Ssg 15	Les deux clubs responsables
--------------------	----------------	-----------------------------

Cormeillais Acs 15: 100€ AMENDE
Entente Ssg 15: 100€ AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

**DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF RECTIFICATIF du PV du 11 MARS 2022
AVERTISSEMENT FMI 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} NON-UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)**

Suite au mail du 20 avril 2022 du club de PARISIS FC FC :

U12-U13 (Série 3) / Phase 2 / Poule D

Journée du 02 AVRIL. 2022

Roissy En France US 1	Herblay Sur Seine FC 1	RETRAIT
-----------------------	------------------------	---------

Roissy En France US 1 : RETRAIT AVERTISSEMENT
Herblay Sur Seine FC 1 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.



Suite au mail du 25 avril 2022 du club de MAGNY EN VEXIN FC :

U12-U13 (Série 1) / Phase 2 / Poule A

Journée du 02 AVRIL. 2022

Magny Vexin Fc 1	Auvers Ennery Fc 1	RETRAIT
------------------	--------------------	---------

Magny Vexin Fc 1: RETRAIT AMENDE
Auvers Ennery Fc 1 : RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.

Suite au mail du 26 avril 2022 du club de OSNY FC :

U12-U13 (Série 2) / Phase 2 / Poule B

Journée du 26 MARS. 2021

Garges Fcm 4	Osny F.C. 2	Garges Fcm 4 responsable
--------------	-------------	--------------------------

Osny F.C. 2: RETRAIT AMENDE

La commission se réunissant tous les lundis de 14h00 à 18h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir la raison de la non-utilisation de la FMI seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDSR.